
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-521 du 16 Décembre 1986

portant approbation du Budget Prévisionnel
Exercice 1986 du Centre d'Action Régionale
pour le Développement Rural de la Province
du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-192 du 3 Juillet 1981 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Novembre 1986,

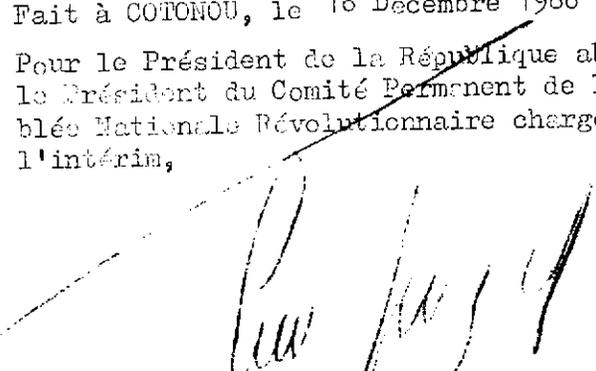
D E C R E T :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1986, du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province du MONO, tel qu'il est annexé à ce décret ;

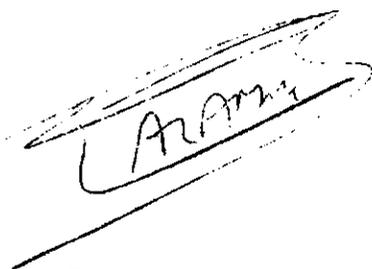
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Décembre 1986

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

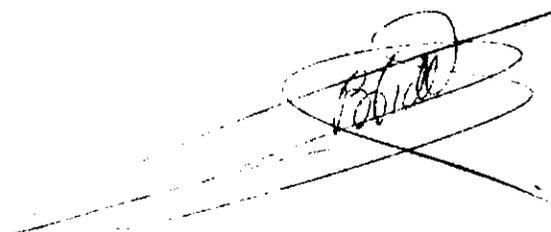
Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative



Zul-Kifl SALAMI

MINISTRE INTERIMAIRE

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MDRAC 10
MJIEPSP-MFE-MPS 12 Autres Ministères 11 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1 IGE et ses
Sections 3 DB-DCCF-DSDV-DICP-DI 10 CARDER-MONO 10 CCIB 1 JORPB 1.-